



# Le Saint-Siège

---

## **MESSAGE DU PAPE JEAN PAUL II**

### **À S. Em. LE CARDINAL JORGE ARTURO MEDINA ESTÉVEZ, PRÉFET DE LA CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, À PROPOS DES TRADUCTIONS EN ANGLAIS DES TEXTES LITURGIQUES**

*A mon Vénéré Frère le Cardinal Jorge Arturo MEDINA ESTEVEZ*

*Préfet de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements*

Dans la paix du Christ, notre Grand Prêtre éternel (cf. *He 5, 10*), je vous salue, ainsi que les membres et consultants du Comité *Vox Clara*, créé pour assister et conseiller la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements dans l'accomplissement de ses devoirs à l'égard des traductions en anglais des textes liturgiques. Représentant les divers continents, le Comité reflète le caractère international de la langue anglaise. Cela permet au Saint-Siège de disposer de la grande richesse d'une expérience pastorale tirée des diverses cultures.

Dans ma Lettre apostolique *Vicesimus Quintus Annus*, qui a marqué le XXVème anniversaire de *Sacrosanctum concilium*, j'ai traité de la promotion pastorale de la liturgie et du besoin d'un "engagement permanent afin de puiser toujours plus abondamment dans la richesse de la liturgie, la force vitale qui, du Christ, se répand dans les membres de son Corps qui est l'Eglise" (n. 10). L'utilisation de la langue nationale a sans aucun doute été un instrument important qui a permis aux fidèles de participer plus profondément à la rencontre avec Dieu dans le Christ.

Etant donné que la *lex orandi* se conforme à la *lex credendi*, la fidélité aux rites et aux textes de la Liturgie est d'une importance fondamentale pour l'Eglise et pour la vie chrétienne. Dans cette optique, je désire encourager le Comité *Vox Clara* dans sa tâche d'assister la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements afin de garantir que les textes du Rite romain soient soigneusement traduits selon les normes de l'instruction *Liturgiam authenticam*.

Je désire en particulier confier aux pasteurs de l'Eglise la tâche importante de rendre accessibles aux fidèles, dès que possible, les traductions dans les langues nationales de l'*editio tertia* du *Missale Romanum*, une publication que j'ai autorisée l'année dernière.

Je suis heureux d'apprendre que les membres du Comité *Vox Clara* ont promis avec générosité d'assister le Saint-Siège, afin d'accélérer la révision et la recognitio de ces traductions par la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements.

En invoquant la lumière de l'Esprit Saint sur le Comité et sur la Congrégation et en confiant votre oeuvre à la sollicitude pleine d'amour de Marie, Mère de l'Eglise, je vous donne de tout coeur ma Bénédiction apostolique en tant que gage de paix dans le Sauveur ressuscité.

*Du Vatican, le 20 avril 2002.*